

REPUBLIQUE DU CONGO
646-----
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

du 30 Avril 1993
DECRET N° 93-102 /MFP/DGFP/DC/SRSA.
portant versement et nomination de
Monsieur MBASSILA SITA Louis Professeur
de Lycée de 4° échelon des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 45-Mars-1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E, (actuelle-
ment A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 3 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF) ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements et notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 91/1022/MTSSRH/DGFP/DGPCE du 28 Décembre
1991 portant reclassement et nomination de Monsieur MBASSILA SITA
Louis Professeur de CEG de 5° échelon des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement)

la (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur/solde des fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 408/MENRSEJS/CAB-DGECOB du 16 Novembre 1992
du Directeur Général des examens et concours, de l'orientation et des
Bourses transmettant le dossier de l'intéressé.

(/u la demande de l'intéressé en date du 12 Octobre 1992 ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1; En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 27 Décembre 1962 et 75/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MBASSI SITUM Louis, Professeur de Lycée de 4^o échelon, indice 1110 des cadres de 1^{re} catégorie " hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, Titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) Filière : Administration Générale délivré par l'Université Marien NGOUABI, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de la catégorie " hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (S.A.F) Administration Générale, et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F de 4^o échelon, indice 1110 ACC = 1 mois et 4 jours. ✓

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 2 Février 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la Solde à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 30 Avril 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et de Reformes
Administratives,



Jean Prosper KOYO

Claude Antoine DACOSTA

IMPLIICATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DGC.....	2
DGFP/DC.....	2
D.G.B.....	2
DGF.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	2
SGG/BC.....	2

